

SYLVIANE NOËL SÉNATRICE DE LA HAUTE-SAVOIE

LETTRE D'INFORMATION POUR SUIVRE MON ACTIVITÉ PARLEMENTAIRE #SEPTEMBRE 2026



LE CONSEIL CONSTITUTIONNEL A VALIDÉ DES DISPOSITIONS DU PROJET DE LOI RIPOST RELATIVES AUX OCCUPATIONS ILLICITES DE GENS DU VOYAGE

Vous le savez, ma mobilisation est totale depuis le premier jour de mon mandat pour mieux lutter contre les installations illicites de gens du voyage.

C'est dans ce contexte que j'ai porté, avec mes collègues Elsa Schalck et Damien Michallet, plusieurs amendements au projet de loi RIPOST afin de renforcer les moyens d'action des élus locaux et des préfets face aux occupations illicites de gens du voyage.

Le Conseil Constitutionnel a validé ces dispositions et cette loi est définitivement entrée en vigueur le 20 août dernier. Ces quatre dispositions prévoient notamment :

- **le doublement des amendes forfaitaires délictuelles en cas d'installation illicite sur un terrain public ou privé.**
- **le doublement de la durée de validité de la mise en demeure, qui passe de 7 à 14 jours.**
- **la validité de cette mise en demeure sur l'ensemble du territoire de l'intercommunalité (et non plus seulement sur le territoire de la commune).**
- **l'élargissement des motifs permettant au préfet d'engager une procédure d'évacuation, notamment en cas de branchements sans autorisation aux réseaux publics ou privés d'eau ou d'électricité ou d'occupation sans titre d'un terrain dépourvu de système de collecte des déchets.**

Ces avancées constituent une réponse concrète et attendue pour les maires confrontés de façon répétée à ces occupations illicites.

Il faut évidemment aller plus loin et je reste pleinement mobilisée pour obtenir l'examen rapide de notre proposition de loi adoptée au Sénat en février dernier et qui apporte des réponses concrètes pour lutter plus efficacement contre ces actes intolérables. Soyez assurés de ma pleine mobilisation à vos côtés sur ce sujet.



CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE CASERNE DE GENDARMERIE À ALBY-SUR-CHÉРАН

Attendu de longue date, le projet de construction d'une nouvelle caserne de gendarmerie à Alby-sur-Chéran doit permettre de conforter la présence des gendarmes dans le pays d'Alby, d'améliorer leurs conditions de travail et de vie ainsi que l'accueil du public. Par un courrier daté du 7 août dernier, le ministre de l'Intérieur m'a officiellement informée que ce projet immobilier figurait parmi les opérations qu'il venait d'agréer.

Cette décision ouvre ainsi la voie à la construction de cette nouvelle caserne, particulièrement importante pour notre territoire et ses habitants.

Je me réjouis pleinement de cette excellente nouvelle car je soutiens ce projet de longue date aux côtés de Jocelyne Boch, maire d'Alby-sur-Chéran, et de Fabienne Duliege, conseillère départementale du canton de Rumilly, dont je tiens à saluer l'engagement constant et la mobilisation.

Dans un contexte où la sécurité et la proximité constituent des attentes fortes de nos concitoyens, la réalisation de cet équipement permettra de conforter durablement la présence de la gendarmerie et les moyens nécessaires à l'accomplissement de ses missions au service de la population.

Vous trouverez [au lien suivant](#), une copie du courrier du ministre de l'Intérieur. Je ne manquerai pas de suivre les prochaines étapes de ce projet jusqu'à sa concrétisation.

MERCI POUR VOTRE CONFIANCE RENOUVELÉE !



Avec 918 voix et 44,65% des suffrages exprimés en notre faveur, Cyril et moi même avons été reconduits dans nos fonctions à l'occasion des élections sénatoriales du 27 septembre dernier.

Nous tenons à vous remercier chaleureusement pour cette confiance renouvelée, fruit d'une reconnaissance du travail accompli, d'un bilan solide et d'une présence constante à vos côtés ces six dernières années.

Merci pour votre soutien, votre écoute, ces moments de partage durant toute la campagne et votre volonté de voir porter au Sénat une voix unie et engagée pour notre département.

Nous mesurons pleinement la responsabilité qui nous incombe pour porter avec encore plus de détermination et de force, les intérêts de nos élus, de nos territoires et les enjeux haut savoyards.

Vous pouvez compter sur nous !

Sylviane NOËL, Cyril PELLEVAT

et leurs colistiers: Magali Mugnier, Jean-Philippe Mas, Lise Nicoud.



INAUGURATION DE "CHEZ SIMONE"

Grand plaisir d'assister à cette inauguration à l'invitation de Charlotte Boettner et des élus du conseil, qui offrent un nouveau tiers-lieu intergénérationnel au cœur de Villy-le-Pelloux. Un lieu imaginé pour se rencontrer, échanger, partager et créer du lien, entre générations et entre habitants. Un espace ouvert à tous, où pourront se développer des activités associatives, culturelles, artistiques, sportives, des moments de convivialité et de nombreuses initiatives locales.



INAUGURATION DE L'ÉCOLE MATERNELLE DE SAINT MARTIN DE BELLEVUE

À la suite de la création d'une école élémentaire neuve, place à la réhabilitation du bâtiment laissé vide ! La commune a ainsi souhaité bâtir un projet ambitieux, pour une école économe en énergie, mise aux normes et surtout, mieux adaptée aux usages actuels et au bien-être des usagers.



J'AI SAISI LE GOUVERNEMENT CONCERNANT L'ÉVOLUTION DU RÉGIME DE TVA APPLICABLE AUX OPÉRATIONS DE PORTAGE FONCIER

J'ai été récemment alertée par l'Établissement public foncier de la Haute-Savoie sur les conséquences de l'évolution du régime de TVA applicable aux opérations de portage foncier.

Dans de nombreuses opérations, notamment lorsqu'un terrain est acquis auprès d'un particulier avant d'être rétrocédé à une collectivité, la TVA pourrait désormais être calculée sur la totalité du prix de cession et non plus sur la seule marge.

Cette évolution est particulièrement préoccupante car le compte 211 « Terrains » reste exclu du Fonds de compensation pour la TVA. **Les collectivités risquent donc de supporter une charge supplémentaire importante, sans possibilité de récupération par le FCTVA.**

Pour le seul EPF de Haute-Savoie, l'application de ce régime à l'ensemble des cessions prévues en 2026 aurait porté la TVA collectée de 1,151 million d'euros à 3,545 millions d'euros, soit une hausse de plus de 300 % à la charge des collectivités.

J'ai donc souhaité interpeller le Gouvernement par le dépôt d'une question écrite, que vous trouverez [au lien suivant](#). Je demande notamment que les opérations de portage déjà engagées soient sécurisées, que la réintégration du compte 211 « Terrains » dans l'assiette du FCTVA soit étudiée et que la doctrine applicable à la TVA sur marge soit clarifiée rapidement.

Dans un département comme le nôtre, marqué par une forte pression foncière et démographique, les outils de portage foncier sont indispensables pour permettre aux communes de mener leurs projets de logement, d'équipements publics, de développement économique et de préservation des espaces.

REMISE DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE À BERNARD CHÂTEL

Il y a des hommes qui marquent un territoire à jamais sans chercher les honneurs et Bernard Châtel est de ceux-là. Engagé durant près de 50 ans au sein de l'équipe municipale de Faucigny, il en a été le Maire durant 25 ans, au service des siens, totalement dévoué avec cette humilité et ce bon sens qui font les grands élus de terrain.

Bernard Châtel, c'est aussi et surtout un homme du monde agricole, un homme qui a su porter très haut la voix de nos paysans et de nos territoires : les signes officiels de qualité, le village des Savoie au Salon de l'Agriculture, le soutien des comices agricoles...



Derrière chacune de ses belles réussites, il y a sa ténacité tranquille, sa conviction que nos terroirs méritent d'être défendus et célébrés. Ceux qui le connaissent le savent : Bernard est un homme d'une grande gentillesse, toujours à l'écoute, respecté, jamais dans l'ostentation. Modeste jusqu'au bout, il n'a jamais cherché la reconnaissance, alors même qu'il l'aurait méritée cent fois. C'est pour cela que j'ai porté avec tant de cœur sa candidature dans l'Ordre National du Mérite. Une distinction que nous attendions depuis longtemps, et qu'il a accueillie, comme toujours, avec la même simplicité et tant d'humilité.

DES NOUVEAUX MOYENS POUR LE TRIBUNAL JUDICIAIRE DE THONON-LES-BAINS

Je souhaitais porter à votre connaissance la réponse que m'a adressée Gérald Darmanin, garde des Sceaux, à la suite de l'intervention que j'avais engagée auprès de son ministère en février 2026 concernant **la situation du tribunal judiciaire de Thonon-les-Bains**. Cette démarche faisait suite à l'alerte du bâtonnier de l'Ordre des avocats du barreau de Thonon-les-Bains, qui avait appelé mon attention sur les difficultés rencontrées par cette juridiction, notamment en matière d'effectifs. **Compte tenu du rôle essentiel de ce tribunal pour l'ensemble du Chablais, j'avais tenu à relayer directement ces préoccupations auprès du Gouvernement.**

Dans sa réponse, le garde des Sceaux apporte plusieurs éléments concernant le renforcement des moyens humains du tribunal. **Il m'indique notamment que cinq magistrats supplémentaires doivent venir renforcer la juridiction d'ici 2027, à savoir trois magistrats du siège et deux magistrats du parquet.**

Pour 2026, la circulaire de localisation des emplois prévoit plus précisément **la création d'un poste de procureur adjoint et d'un poste de juge des contentieux de la protection. Trois autres postes de magistrats doivent ensuite être créés à l'horizon 2027.** Le ministre précise que plusieurs mouvements doivent permettre de renforcer les effectifs à plus court terme : les effectifs du siège doivent être au complet au 1er septembre 2026, tandis qu'un magistrat supplémentaire doit rejoindre le parquet afin de porter ses effectifs à sept magistrats.

Ces annonces constituent une réponse concrète aux difficultés qui avaient été portées à ma connaissance. Je resterai naturellement attentive à leur mise en œuvre effective et, plus largement, à l'évolution des moyens accordés au tribunal judiciaire de Thonon-les-Bains, dont le bon fonctionnement est indispensable à l'accès à la justice de l'ensemble des habitants du Chablais.

LA RÉGION À VOS CÔTÉS !

Le PASS'Région seniors : une initiative en faveur du dynamisme local

Le PASS'Région seniors ouvre droit à de nombreux privilèges, allant de tarifs préférentiels à des réductions exclusives, et même des gratuités. Les seniors peuvent désormais en profiter dans une multitude de secteurs tels que la culture, les loisirs, le tourisme, la santé, le bien-être, la restauration et la mobilité. Le 21 septembre dernier, Carine VIDAL, Conseillère régionale déléguée au « Pass'Senior » est venue à Thonon-les-Bains pour la présentation officielle du PASS'Région seniors dans le Chablais.

Retrouvez toutes les informations sur ce pass [au lien suivant](#).

Pharaonic Electronic Music Festival

Cette année, le festival a accueilli le légendaire Bob Sinclar et bien d'autres artistes talentueux ! Ce rendez-vous désormais incontournable a rassemblé 8000 personnes à Cluses ! Bravo à Jean-Philippe Mas et à l'ensemble du conseil municipal, aux services, aux organisateurs et aux nombreux bénévoles qui ont rendu cet événement possible. La Région Auvergne-Rhône-Alpes est fière de soutenir cette belle manifestation.

